

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 9 Procurations : 2
Absents : 4

SEANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P, RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : AMIGONI A à ROUSSEAU C, FIGUIÈRE S à PALLA O

ABSENTS : DELSAUT A, MARELLI S, MIOLA JL,

ABSENTS EXCUSES : LE GENDRE M,

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/03/2026

Délibération n°2026.09 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le budget général 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1, L.2311-5 alinéa 1 et L.2312-1 et suivants,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire M57.

A	RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025	EXCÉDENT	124 978,10
B	RÉSULTAT CUMULE A REPORTER	EXCÉDENT	0,00
C	RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	EXCÉDENT	124 978,10
D	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT POUR 2025		193 258,84
E	SOLDE D'EXÉCUTION CUMULE A REPORTER		65 356,78
F	SOLDE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025		258 615,62
G	SOLDE DES RESTES A RÉALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025	Dépenses	36 688,02
		Recettes	0,00
		Solde RAR	36 688,02
H	BESOIN/EXCÉDENT DE FINANCEMENT 2025		221 927,60
	AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE		
	1- EN RÉSERVE AU c/1068 EN INVESTISSEMENT		124 978,10
	2- REPORT EN FONCTIONNEMENT c/002		0,00

N1068

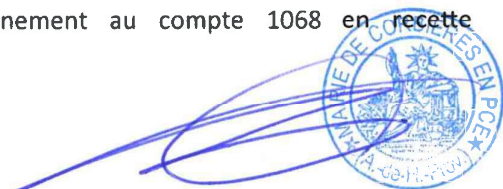
Monsieur le maire demande d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 2 PROCURATIONS), lors de la séance du jeudi 12 mars 2026 :

- **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 en recette d'investissement pour le budget général 2026.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



**LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL**